

# Institutionnalisation

## 1) Définition

L'**institutionnalisation** est un **geste professionnel** complémentaire à celui de **dévolution**<sup>1</sup> (utilisée en mathématiques). Au cours de l'institutionnalisation, l'enseignant **réinvestit son rôle habituel** pour **reconnaître les apprentissages réalisés** et leur **assigner un nouveau statut de savoir ou de savoir-faire**.

L'institutionnalisation implique une **distanciation** de la part de l'élève : le savoir en construction est légitimé par l'enseignant, qui va en faire progressivement un **objet de savoir**.

## 2) Le rôle de l'institutionnalisation

L'institutionnalisation est un **passage charnière**, on en passe ensuite « à autre chose » (entraînement, etc.).

Elle permet :

- de **valider les nouveaux savoirs** acquis
- de **préparer les usages** des futurs savoirs
- de faire avancer le **temps didactique** (*ex : marquer le passage de la phase de recherches à la phase d'entraînement ou d'approfondissement*)
- de **gérer l'incertitude** (des élèves et de l'enseignant) en s'accordant sur le travail accompli
- de constituer une **culture commune** au sein de la classe

L'institutionnalisation peut prendre des **formes variées**, en fonction des domaines du français (lecture, écriture, etc.)<sup>2</sup>.

On peut la considérer :

- comme un **temps fort de la désignation de l'objet de savoir** (*ex : On va énoncer la règle à retenir*), qui prend une forme de « **prescription** ».
- comme un **processus auquel les élèves doivent prendre part**

<sup>1</sup> Guider la situation d'enseignement et d'apprentissage pour permettre aux élèves de chercher, problématiser, proposer des solutions.

<sup>2</sup> Note : la phase d'institutionnalisation n'est pas forcément formalisée sur les fiches de préparation.